

Le CREAI a mené en 2019 – 2020, à la demande de l'ARS et de la DRDJSCS de Bourgogne Franche-Comté, une étude portant sur le maintien dans le logement ordinaire des personnes présentant des troubles psychiques.

Cette étude a pour objectifs :

- d'éclaircir le rôle et les missions des dispositifs pouvant intervenir auprès de la personne pour permettre son maintien en logement ordinaire
- d'interroger les parcours des personnes pour identifier les facilitateurs et les obstacles qui ont permis, ou empêché, le maintien en logement ordinaire
- d'identifier les besoins et les moyens à mobiliser, et leur articulation souhaitable, pour permettre le maintien des personnes en logement ordinaire, et ce dans des conditions propices à sa pérennité

Nous présentons ci-dessous la conclusion de cette étude. Le rapport final est consultable sur le [site du CREAI BFC](#). Il fera l'objet d'une restitution aux personnes ayant participé à nos travaux, en septembre 2020 et certaines préconisations seront déclinées dans le cadre de notre CPOM 2021-2023 avec l'ARS BFC.

Extrait de l'étude sur le maintien dans le logement ordinaire des adultes avec troubles psychiques

par **Pauline PAYRASTRE**

Conseillère technique du CREAI Bourgogne – Franche-Comté

Cette étude portait sur les facteurs influençant le maintien dans le logement ordinaire des personnes présentant des troubles psychiques sur deux territoires aux caractéristiques démographiques et géographiques différentes de la région Bourgogne Franche-Comté. Pour autant, nous pouvons noter que les données collectées ne laissent pas apparaître de particularité majeure d'un territoire à l'autre, l'ensemble des constats étant vrai sur les deux zones géographiques.

Cette étude nous a permis de tirer plusieurs enseignements complémentaires et sources de préconisations (cf. partie : liste des préconisations).

Il apparaît tout d'abord que chacun d'entre nous développe sa propre façon d'habiter son logement, d'investir son environnement de vie. Pour le public de cette étude, ces façons d'habiter peuvent être considérées comme surprenantes, tout du moins aux yeux des personnes néophytes en matière de troubles psychiques, également pour certains professionnels qui les entourent. N'étant pas toujours formés à l'accompagnement de ce public et ne bénéficiant pas systématiquement de temps d'échanges au sein de leur équipe ou de repères institutionnels formalisés en la matière, ils peuvent se sentir déstabilisés, voir démunis face à des troubles récurrents du voisinage, à une incurie dans le logement, un envahissement de ce dernier par des individus que la personne ne souhaite pas forcément recevoir, etc. C'est notamment le cas pour les bailleurs sociaux qui alertent sur leurs besoins accrus en matière de partenariats pour favoriser le maintien dans le logement des personnes présentant des troubles psychiques au long cours et dans de bonnes conditions. C'est notamment ce constat qui est à l'origine de l'élaboration de l'annuaire des ressources sanitaires, sociales et médico-sociales sur les territoires de l'étude.

De manière plus poussée, s'agissant des partenariats, il s'avère d'après les résultats au questionnaire, que ces derniers existent mais qu'ils sont à renforcer entre le secteur sanitaire, social et médico-social. Ce point est particulièrement notable au sujet de l'accès aux soins, de tous ordres, de manière régulière, par les personnes présentant des troubles psychiques et ce, quel que soit le territoire concerné. Cette carence de partenariats à la hauteur des besoins, est étroitement liée à l'insuffisance de l'offre de soins pour ce public vivant à domicile.

Sur le plan social et médico-social, il apparaît également une insuffisance, non pas en matière de diversité de l'offre et des prestations proposées, mais en matière d'intensité. La palette de couleurs primaires existe mais pas le nuancier dans son intégralité. Ce constat est particulièrement saillant lorsque les personnes ont besoin d'un accompagnement intensif, de proximité. Il est sans doute la résultante de la construction historique du secteur social et médico-social qui s'est faite autour des valeurs d'assistance et de protection des personnes en situation de handicap, de leur mise à l'abri dans des établissements spécialisés ; les services d'intervention à domicile n'étant apparu que bien plus tardivement et dans un premier temps pour les personnes ayant la capacité de vivre à domicile avec des besoins plus légers en termes d'accompagnement.

Or, nous l'avons réaffirmé au cours de cette étude : choisir où, avec qui et comment l'on souhaite vivre est un droit fondamental pour tout un chacun. Ainsi, rendre ce droit effectif pour les personnes en situation de handicap, nécessite de leur proposer un accompagnement à la hauteur de leurs besoins à domicile, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Les SAVS et SAMSAH par exemple ne disposent pas des moyens humains suffisants pour ce faire et du côté sanitaire il n'existe que très peu d'équipes mobiles ayant pour objet de favoriser l'adhésion et la continuité des soins. Lorsqu'une personne emménage dans un appartement de droit commun pour la première fois par exemple, il n'est pas possible qu'elle bénéficie d'un accompagnement 24H/24 ne serait-ce que durant quelques jours.

Par ailleurs, cet accompagnement proposé par le secteur sanitaire, social et médico-social ne peut être mis en place qu'à la condition que la personne en exprime la demande. Or, nous l'avons vu tout au long de cette étude, les troubles psychiques font qu'il n'est pas évident pour les personnes d'exprimer un désir. Cela nécessite parfois un accompagnement susceptible de mettre les professionnels dans une situation délicate entre aide à l'autodétermination et influence plus ou moins forte et consciente sur les choix des personnes. Il est alors important qu'un tiers puisse investir cette relation parfois très forte entre une personne accompagnée et un professionnel.

Lors du recueil des parcours résidentiels des personnes, nous avons pu constater que cette relation privilégiée entre la personne et un professionnel est d'ailleurs souvent un élément facilitant le maintien dans le logement, permettant de débloquer des situations, d'éviter des expulsions, de trouver des solutions sur mesure. Il apparaît ainsi que pour les personnes présentant des troubles psychiques, dont les situations sont souvent complexes (avec un besoin de soins réguliers, parfois des addictions, des difficultés financières, une crainte de l'environnement extérieur, un entourage plus ou moins soutenant, etc.), il serait pertinent qu'elles puissent choisir un référent de parcours parmi les professionnels qui l'accompagne. Ce dernier jouerait alors le rôle de fil rouge avec la personne et les autres partenaires en s'assurant de la continuité des accompagnements.

Dans le contexte actuel où les politiques publiques sont en faveur d'une société inclusive, et indiquent vouloir se donner les moyens de concrétiser pour les personnes en situation de handicap le fait de vivre à égalité de droits, de chances, de participation et de citoyenneté avec les autres, selon les termes de la loi de 2005, il est indispensable de diversifier l'offre aussi bien à domicile, qu'en institution adaptée et renouvelée (exemples : habitat inclusif, partagé, intergénérationnel, cafés solidaires, etc.) et de créer de nouveaux métiers, afin de respecter les choix de vie des personnes et de répondre à leurs attentes. Cela implique également de donner le choix aux personnes quant à l'implantation géographique de leur lieu de vie, l'environnement jouant un rôle majeur et tout aussi important que le logement en lui-même.

Il va également de pair avec cette approche que toute évaluation préalable par une institution des capacités à habiter un logement ordinaire par une personne présentant des troubles psychiques et dont c'est le projet - avec comme résultat possible le fait de lui en refuser l'accès - n'a pas lieu d'être. L'enjeu porte d'avantage sur la préparation de l'accès à ce logement et dans l'évaluation des accompagnements nécessaires ou non afin qu'il se passe dans les meilleures conditions possibles. À ce titre, le passage par un appartement d'essai, sur une longue période, avec la possibilité d'un bail glissant pour la personne et un accompagnement suffisant (avec par exemple le recours à une permanence téléphonique pour garantir la continuité du lien) semble particulièrement adéquat. La préparation d'un projet logement, et notamment la phase d'accès, doit donc être accompagnée en y associant la personne à toutes les étapes afin qu'elle soit partie prenante et se sente concernée.

D'une manière générale, il s'avère indispensable que chaque personne présentant des troubles psychiques puisse, pour commencer, exprimer son projet de vie, notamment en termes d'habitat et par la suite, être soutenue et conseillée dans ses démarches. En effet, nous avons constaté une forme de résignation de certaines personnes face à des réponses institutionnelles freinant ou tout du moins ne soutenant pas leur projet ; mais aussi des situations semblant vouées à la rupture et qui, bien souvent du fait d'une alliance entre la personne et son entourage professionnel et personnel rebondissait de manière positive pour la personne. Chaque situation étant unique, il est important de pouvoir considérer la personne dans sa singularité et de lui proposer le mode d'habitat sur-mesure, répondant à ses caractéristiques de vie comme évoqué dans la deuxième partie de l'étude, et ce, le plus tôt possible, afin que le parcours résidentiel et plus globalement le parcours de vie de la personne soit le plus fluide possible et conforme à ses aspirations. Tout cela existe déjà, l'idée étant de le généraliser, afin que les témoignages comme celui à venir soient les plus nombreux possibles :

« J'ai un problème d'addicto, j'ai une aide du CSAPA. Je suis intolérant à la frustration, je ne supporte pas le retard, ce qui m'a aidé c'est le SAVS, d'avoir retrouvé du travail à l'ESAT, pas rester chez moi à broyer du noir. J'ai aussi des auxiliaires de vie qui viennent 4 fois par semaine, m'aide à faire le ménage, comme un jeu. Quand la tête va bien l'appart va bien. Le travail ça me donne un but, je suis content de rentrer chez moi. Je n'aime pas trop que les gens viennent chez moi. Mon appartement c'est ma petite bulle, c'est mon endroit sécurisé, c'est un refuge ».